

*L'Ajournement*

● (2205)

Dire que la société a le devoir d'évaluer les conditions du marché dans chaque cas équivaut à prétendre que les agents de la société sont tellement incompetents qu'ils ont depuis longtemps perdu la capacité de faire des évaluations de marché. Voilà pourquoi, lorsque je pose cette question au ministre, une question plutôt pressante, surtout si l'on songe à la situation financière de la Société centrale d'hypothèques et de logement, je m'attendais à ce qu'il me réponde: «Nous avons cessé de nous engager à assurer les maisons en copropriété, du moins dans la ville de Mississauga.»

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à dire au député combien je lui suis reconnaissant de faire profiter la Chambre de ses connaissances et de son expérience en matière de logement. Il a pratiqué le droit. Il connaît bien le domaine en question. Mais je tiens quand même à lui rappeler que les choses ne sont pas si simples ou directes qu'il ne semble porté à le croire.

Dès que le nombre de demandes présentées dans le cadre du PAAP et du Programme d'aide au logement locatif s'est mis à diminuer, la SCHL a adopté une série de mesures visant à restreindre l'approbation des projets, sauf lorsque la nécessité de nouveaux logements étaient clairement établie. La société a entrepris une étude détaillée de la situation du marché dans chaque localité, une étude des taux de vacance courants et prévus, et une évaluation du PAAP et du Programme d'aide au logement locatif. On a effectué une enquête sur l'état de la demande et on a évalué la capacité financière des promoteurs.

Je tiens à rappeler aux députés qu'il n'est pas toujours facile de prévoir d'avance les fluctuations du marché immobilier, surtout lorsqu'un marché donné fait partie d'un marché métropolitain. Nous avons adopté une nouvelle politique dans l'évaluation plus précise des condominiums.

Le député a également porté à mon attention la pratique qui consiste à accepter des actes de transfert par voie de renonciation, pratique qui ne s'est pas toujours révélée satisfaisante. La situation à ce niveau a également changé. Si un propriétaire essaye de renoncer à son titre de propriétaire et accumule ensuite des arrérages, la SCHL entamera désormais des procédures de forclusion et le propriétaire devra acquitter des frais juridiques et hypothéquer son logement en copropriété pour le montant des arrérages à moins d'avoir une excellente raison pour ne pas procéder ainsi, comme par exemple dans le cas d'un abandon de propriété où les arrérages hypothécaires sont considérables et qu'il n'y a vraiment pas d'espoir de les recouvrer ou dans le cas d'un propriétaire qui a subi une mutation d'ordre professionnel et travaille désormais trop loin du lieu de son ancienne résidence pour pouvoir effectuer la navette. Nous étudierions alors son cas avant de prendre une décision.

Je crois qu'il serait erroné de condamner sans discrimination les résultats de certains des programmes institués par l'ancien gouvernement. Je préfère croire qu'ils ont été institués dans de bonnes intentions. Il y a un proverbe qui dit que l'enfer est

pavé de bonnes intentions et quelquefois les résultats n'ont pas été à la hauteur de nos espérances. Je crois cependant qu'il serait un peu injuste de condamner d'emblée la bonne volonté et la compétence des fonctionnaires de la SCHL. Cela ne veut pas dire que des erreurs n'ont pas été commises: cela ne veut pas dire non plus que nous ne cherchons pas à améliorer la situation.

Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que j'apprécie la façon franche et complète dont le député a soulevé ces questions devant la Chambre et je tiens à lui donner l'assurance que les fonctionnaires de la Société collaborent de leur mieux avec moi pour résoudre ces problèmes, y compris en procédant à la mise en vente prochaine d'un très grand nombre d'unités de logement dont, pour employer un euphémisme, la Société est actuellement en possession.

● (2210)

[Français]

LES COALITIONS—LES DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT EN PAPIER—ON DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE

**L'hon. André Ouellet (Papineau):** Monsieur l'Orateur, le 17 octobre dernier, j'ai posé deux questions au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence), la première ayant trait à une rareté de papier qui entraînait plusieurs journaux de la province de Québec dans une situation telle qu'ils devaient diminuer leur tirage ou le nombre de pages de leurs publications, et j'ai demandé à l'honorable ministre d'étudier de près cette question, et s'il le jugeait nécessaire, de présenter ce cas à l'attention du directeur des enquêtes et recherche, à la division de la concurrence de son ministère, afin d'instituer une enquête si nécessaire.

Je suis heureux de dire à la Chambre, ce soir, que j'ai reçu ce matin une lettre du ministre m'informant qu'il avait en fait discuté de la question avec le directeur des enquêtes et recherche, et que ce dernier l'avait assuré qu'il étudierait de très près cette question pour voir s'il y avait lieu d'entreprendre des poursuites en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Cette démarche du ministre me satisfait et je l'en remercie.

Je dois dire qu'un manque de papier pour des journaux dans la province de Québec, cela paraît aussi aberrant que s'il y avait un manque de pétrole en Alberta. La province de Québec est infiniment riche en forêts et il est inconcevable que les industries québécoises ne puissent pas avoir tout le papier dont elles peuvent avoir besoin. Il y a peut-être une explication à cette situation, laquelle est peut-être due en fait plus à des conditions du marché qu'à un comportement anticoncurrentiel. Je prenais note tout récemment d'un article publié dans le journal *Le Devoir* selon lequel l'industrie des pâtes et papiers au Canada a connu au cours des derniers mois une expansion considérable, et que:

La grande partie de notre production des pâtes et papiers est exportée aux États-Unis, où la demande de papier journal et de produits à base de pâtes et papiers a considérablement augmenté, donnant un nouvel élan à notre industrie. Ces exportations, payées en dollars américains actuellement bien supérieurs aux dollars canadiens, ont contribué à faire augmenter les profits de manière exceptionnelle à l'industrie des pâtes et papiers du Canada.